

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du lundi 28 juillet 2008

Présents : BREUILLE-MARTIN Daniel Maire, PREVOST Yvette, QUERET Jean-Louis, Adjoint, GOUDON Valérie, MATHIEU Daniel, DURVILLE Julien, COMPERAT Jean-Raymond, DELAGNEAU Béatrice, PORET Régine.
Arrivée de Mme DUARTE-MACIEL Séverine à 21h00

Absents excusés : GENREAU François donne procuration à Valérie GOUDON
SEILLIEBERT Christophe donne procuration à Jean-Louis QUERET
QUARTIER David donne procuration à Daniel MATHIEU
CHICON Pierre donne procuration à Yvette PREVOST
LARBI Laurent

Secrétaire de séance : Julien DURVILLE

ORDRE DU JOUR

Après lecture du compte-rendu de la réunion précédente, les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

Tarif de la cantine 2008/2009

Monsieur le Maire informe que la société API restauration, le fournisseur de repas pour la cantine scolaire a revalorisé ses tarifs avec effet au 1^{er} septembre 2008. Cette augmentation correspond à une hausse de 3%. Le repas est actuellement facturé 3,20€. Il faudrait également tenir compte de l'augmentation du prix du pain. Le Maire propose de passer le repas à 3,40€.

Jean-Louis QUERET dit que c'est trop cher et propose 3,30€.

Le Maire dit qu'il ne faut pas oublier que le fonctionnement à savoir le coût du personnel, l'eau, l'électricité, les produits d'entretien restent à la charge de la commune !

Valérie GOUDON : pourquoi le fonctionnement n'est pas compris dans le prix du repas ?

Béatrice DELAGNEAU : il n'est pas possible de le répercuter sur le prix du repas qui serait beaucoup trop onéreux, et puis c'est une volonté de la municipalité depuis le départ de prendre à sa charge l'intégralité du coût du fonctionnement.

Les membres du conseil après délibération décident à 14 voix Pour d'appliquer la hausse de 3% et d'inclure le pain dans le prix du repas qui passe alors à 3,40€ par personne.

Découverte et randonnée dans le Bois des Epoisses

Le Maire : Suite à la décision du SIVU du Bois des Epoisses de créer un chemin de randonnée afin de valoriser les chemins ruraux des bois communaux sur le territoire de cinq communes membres (Saint-Florentin, Briennon s/r Armançon, Bellechaume, Champlost, Arces-Dilo), le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver le tracé de cet itinéraire de randonnée et d'accepter de classer les chemins ruraux concernés de la commune au Plan Départemental des Itinéraires et Promenades de Randonnée.

Jean-Raymond COMPERAT : dit que pendant la période de chasse ce sera un véritable problème, on ne peut pas permettre que des randonneurs, à pied à cheval ou à vélo, se promènent au milieu des chasseurs. Les risques d'accident sont trop risqués.

Jean-Louis QUERET : on ne peut pas interdire l'accès aux randonneurs. La commune n'a rien contre et se serait dommage de refuser un chemin de randonnée.

Béatrice DELAGNEAU : demande si les autres communes adhérentes ont signé la convention.

Valérie GOUDON : pour le moment les chasseurs paient aux communes le droit de chasse et l'entretien des lignes et de ce fait il n'est pas judicieux de leur imposer des randonneurs pendant la période de chasse.

Le Maire : le problème reste la sécurité. Les chasseurs sont munis de gilets à bande fluo, il serait souhaitable que les randonneurs en portent également.

Yvette PREVOST : on n'a pas abordé l'aspect financier de la mise en place de ce chemin de randonnée ! Qui va payer le balisage, le panneautage, l'aménagement des aires de pique-nique ?

Le Maire : lui répond que c'est le SIVU du Bois des Epoisses qui prend tout à sa charge.

Yvette PREVOST : dit que le SIVU augmentera le montant annuel de l'adhésion

Jean-Louis QUERET : pense que la participation demandée aux communes sera peu élevée.

Yvette PREVOST : pense qu'au début ce parcours attirera du monde mais qu'ensuite il n'y aura plus personne !

Béatrice DELAGNEAU : dit qu'il faut valoriser le site pour que la fréquentation soit à la hauteur des attentes.

Après avoir délibéré les membres du conseil votent 9 Pour, 3 Contre et 1 abstention

Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre : travaux église de Vachy

Le Maire informe le conseil que des travaux complémentaires réalisés dans la présente opération engendre une augmentation du coût du marché de la maîtrise d'œuvre de 5 169,42€ HT ce qui porte le marché de maîtrise d'œuvre à un montant total de 17 410,94€ HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à 13 Pour.

Le conseil Municipal donne son accord, le maître d'œuvre Antoine LERICHE percevra les honoraires qui lui sont dus. Le Maire dit que cette dépense supplémentaire est prévue au BP 2008.

Avenant au contrat de coordination SPS : travaux église de Vachy

Le Maire informe le conseil que l'augmentation du temps des travaux réalisés dans la présente opération et acceptés par le Maître d'ouvrage génère une plus-value de 1 000€ HT. A cet effet le marché de coordination S.P.S. passe de 2 000€ HT à 3 000€ HT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à 13 Pour.

Le conseil Municipal donne son accord. Le montant de cette plus value était prévu au BP 2008, le coordonnateur SPS percevra les honoraires qui lui sont dus.

Convention d'entretien de voirie mitoyenne relative à la route de la Forêt d'Arces.

Le Maire présente les conventions d'entretien de voirie mitoyenne avec les communes d'Arces-Dilo, Champlost et Vaudeur.

Par convention, la DDE propose les partages comme suit :

Route de la Forêt d'Arces (VC9) pour une longueur de 920 mètres :

- la commune de ARCES-DILO aura à sa charge la partie Ouest vers la RD 84
- la commune de CHAMPLOST aura à sa charges la partie EST vers la RD 905

Route de Charme (VC11) pour une longueur de 490 mètres :

- la commune de ARCES-DILO aura à sa charge la partie Sud vers le Charme
- la commune de VAUDEUR aura à sa charge la partie Nord vers la RD 905

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix Pour

Adopte, les termes de la convention à passer avec les communes de Arces-Dilo et Vaudeur pour l'entretien des voies communales mitoyennes énumérées ci-dessus.

Accepte, la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale.

Autorise Monsieur le maire à signer ces documents.

Béatrice DELAGNEAU : dit qu'il faut se renseigner et savoir qui entretient actuellement les bas côtés, quel en est le coût et voir pour les années à venir si il y a possibilité d'entretenir ceux-ci une année sur deux par chacune des communes mitoyennes.

QUESTIONS DIVERSES

Logement de Chatton

Béatrice DELAGNEAU demande si le logement de Chatton a enfin trouvé un locataire ?

Le Maire répond que oui. Il s'agit de Monsieur GOMINBAULT qui habitait anciennement route de Paris.

Jean-louis QUERET demande à ce que l'attribution des logements soit intégrée dans la commission bâtiment. Il pense que des critères bien définis doivent être mis en place et demande qu'à l'avenir les membres de la commission soient informés sur les demandes de logement et ainsi pouvoir avoir le choix du futur occupant. Les membres de la commission doivent pouvoir se réserver le droit de refuser l'attribution d'un logement.

Béatrice DELAGNEAU dit qu'il est légal d'effectuer un état des lieux annuel afin de contrôler chaque logement. Il suffit de prévenir les locataires dans un délai défini. Cela pourrait faire l'objet d'une commission à part.

Les travaux dans les écoles

Les travaux du préau de l'école maternelle sont presque terminés, le Maire assure que les enfants auront leur préau pour la rentrée même si le ravalement n'est pas réalisé du fait de la fermeture de l'entreprise au mois d'août.

Julien DURVILLE demande où en sont les travaux de peinture prévus dans la classe de Chloé ?

Le Maire : ce sera effectué pendant la deuxième quinzaine d'août.

Route de Paris à Vachy

Daniel MATHIEU a été saisi par Mme DOS SANTOS de Vachy concernant un problème survenu en 2005 suite à un orage violent qui a occasionné des dégâts sur sa propriété ainsi que sur la voie d'accès. Elle avait alors adressé un courrier au Conseil général qui lui avait répondu que les infrastructures seraient remises en état dès lors que l'assainissement prévu en 2006 à Vachy serait terminé.

Il s'avère qu'à ce jour l'assainissement n'a pas vu le jour, la voirie s'est énormément dégradée et rend très dangereux cet endroit de la route de Paris.

Le Maire explique que l'assainissement collectif n'aura pas lieu puisqu'il n'est plus subventionné.

Béatrice DELAGNEAU : Il faudrait informer le Conseil Général afin qu'il fasse le nécessaire.

Les réunions avec le Conseiller Général

Valérie GOUDON souhaite qu'un compte rendu soit fait afin que chacun soit informé des projets sur le canton.

Informations

Le Maire informe le Conseil qu'il a saisi plusieurs entreprises pour les travaux de branchement aux réseaux eau/assainissement : La Celloise, Mansanti et la DRTP. La Celloise étant la mieux disante interviendra début septembre pour effectuer les travaux de branchement des nouvelles constructions.

Il fait un compte rendu de la visite à la Préfecture accompagné de Jean-louis QUERET et Daniel MATHIEU concernant les possibilités d'octroi de subventions sur l'achat de la maison « Chéron » et les travaux qui s'en suivront.

La Préfecture est claire sur ce point, l'achat peut être subventionné à condition que des travaux d'intérêt public commencent dans les 6 mois qui suivent l'acquisition.

L'assainissement à Vachy

Le Maire informe qu'une réunion de travail aura lieu en mairie le 9 septembre avec l'agence BIOS, les conseillers disponibles peuvent assister à cette rencontre. D'autre part un autre rendez-vous pour une réunion à Sens avec l'Agence de l'Eau est pris pour le 11 septembre prochain.

La journée du patrimoine

Elle aura lieu le 21 septembre prochain sur le thème de l'eau en partenariat avec la commune de Venizy. Une exposition sera installée dans la salle des associations. Dans l'après midi visites (en covoiturage) de Lavoirs de Champlost et Venizy, des moulins et des sources suivies d'une conférence dans la salle des associations. Un vin d'honneur clôturera cette journée.

L'association Champlost Carreaux a sollicité la commune pour que les agents du service technique traitent le terrain de boules.

Valérie GOUDON : dit que si la commune fournit le personnel et le désherbant pour l'entretien du terrain, il faut que le coût soit défalqué de la subvention.

Perte de la taxe professionnelle

Jean-Louis QUERET : La commune a perdu en recette du fait que des entreprises, toujours en activité et présentes sur notre commune, ont simplement changé leur siège social. A cet effet, il va consulter les services fiscaux afin de savoir si il est possible que soit reversé à notre collectivité un pourcentage de la taxe professionnelle.

Le Maire clôture la séance en informant qu'il prévoit une réunion « des quinze » au mois de septembre afin de faire le point sur les 6 premiers mois du mandat, sur les projets et surtout lister les points évoqués par les électeurs lors des réunions publiques « Ensemble pour Champlost ».

La séance est levée à 22H30

Vu par Nous, Daniel BREUILLE-MARTIN, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 31 juillet 2008, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

**Le Maire,
Daniel BREUILLE-MARTIN**